

DRINK
DOW'S ALE
Standard of Strength
and Quality

**Le Monde
Ouvrier**



**The Labor
World**

TRY
BLACK HORSE
ALE
100 Years of Brewing
Experience behind it

Rédaction : 11, rue Saint-Paul Ouest

« INSTRUIRE ET AMELIORER »

Téléphone : LAncaster 5361

LE PROBLEME DU CHOMAGE

Ce que nous demandions, ce qu'on nous a donné

Une des requêtes que la Fédération provinciale du Travail du Québec soumettait au gouvernement de l'Union Nationale, en janvier dernier, traitait du problème toujours si angoissant du chômage et suggérait pour y faire échec un vaste programme de travaux publics et, pour y remédier à l'avenir, un système d'assurance-chômage. Voici ce que ce mémoire disait :

CHOMAGE, TRAVAUX PUBLICS ET ASSURANCE-CHOMAGE

Tout en reconnaissant les efforts faits par le gouvernement provincial, conjointement avec les autorités fédérales et municipales, pour améliorer la situation précaire de milliers de chômeurs et le vaste programme de travaux publics qui a été exécuté au cours de cette année, nous devons malheureusement admettre que le chômage continue à être un problème des plus difficiles à résoudre, il ne pourra l'être que par l'adoption de mesures plus hardies, plus modernes, que celles adoptées dans le passé. On peut évidemment différer d'opinion sur le genre de travaux publics le plus approprié dans les circonstances ; certes, la construction et la réfection de routes de grande voirie a donné de l'emploi à un grand nombre d'hommes, on peut se demander toutefois combien d'eux étaient réellement des chômeurs industriels ou des travailleurs de la terre et si ces travaux de voirie ont efficacement contribué à faire diminuer le chômage chez les ouvriers des grands centres.

Nous estimons que les efforts devraient tendre vers un programme élaboré de construction d'édifices publics et de logements ouvriers ; ces travaux donneraient de l'ouvrage à de nombreux ouvriers des métiers de la construction qui ont été plus atteints que les autres par la crise du chômage. Nous insistons toutefois sur le fait que les ouvriers engagés à ces travaux de construction, de réparation ou de remodelage, devraient être rémunérés suivant les échelles de salaires établies par les conventions collectives de travail ou les salaires d'union.

Il reste les secours directs. Il est admis aujourd'hui que ceux-ci ne sont qu'un palliatif, un pis-aller, qu'il serait dangereux de vouloir perpétuer, c'est de plus un fardeau financier qu'aucun gouvernement, aucun pays, aucune province ou municipalité, ne peut supporter indéfiniment sans courir vers la banqueroute qu'on ne pourra éviter que par de nouvelles taxes presque impossibles à imposer car le contribuable est déjà plus que surchargé ou sans avoir recours à des emprunts toujours à renouveler et dont les intérêts finiront par drainer le Trésor public le mieux conditionné.

Quelle solution s'impose ? Nous estimons qu'une assurance-chômage est encore ce qu'il y a de mieux dans les circonstances, quoiqu'elle ne sera pas la panacée universelle qui nous assurera le retour subit de la prospérité. Quelle forme devrait prendre cette assurance-chômage ? Sera-t-elle provinciale ou nationale ?

Nous n'avons aucune hésitation à déclarer que le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et la Fédération provinciale du Travail du Québec se sont prononcés à plusieurs reprises, et ce par des résolutions unanimement adoptées, en faveur d'un système national d'assurance-chômage, considérant qu'il est le plus rationnel. Nous savons toutefois que ce système ne peut être mis en vigueur que du consentement des diverses provinces ; nous savons également que jusqu'à date le Québec n'y a pas donné son adhésion. Nous serait-il permis de vous prier, au nom des ouvriers organisés que nous représentons, d'y adhérer dans le plus bref délai possible ?

Vous savez ce que M. Duplessis a fait pour remédier au chômage. Il a fait exécuter des travaux de voirie. En toute franchise, nous reconnaissons qu'il a construit quelques belles grandes routes et plusieurs ponts qui s'imposaient depuis longtemps, mais à quel coût ? Cela a enrichi quelques gros entrepreneurs et, s'il faut en croire Dame Rumeur, cela a permis de remplir la caisse électorale. Mais était-ce bien là le véritable but ? Le régime Duplessis n'a cessé de se vanter que grâce à ces travaux de voirie il a atténué dans une grande mesure le chômage. Malheureusement, les statistiques prouvent que le montant payé en secours directs, loin d'avoir diminué, s'est tenu stationnaire, avec une tendance à augmenter plutôt. Nous en avons sinon une certitude absolue, tout au moins l'intuition lorsque nous disions dans notre mémoire : "On peut se demander combien parmi les personnes engagées dans la construction et la réfection de ces routes étaient réellement des chômeurs industriels et si ces travaux ont efficacement contribué à faire diminuer le chômage chez les ouvriers des grands centres".

Maintenant que la vérité se fait jour petit à petit, il semble acquis que la majorité de ceux employés à ces travaux étaient des travailleurs de la terre, des fils de cultivateurs ou des protégés politiques et non des chômeurs au sens de la loi ; que nombre de députés profitaient de ces travaux pour faire du patronage politique et qu'ils imposaient aux bureaux de placement provinciaux leurs créatures. De là seraient venus les conflits avec le gouvernement fédéral qui, en maintes circonstances, aurait refusé de reconnaître ces travaux et de payer sa quote-part parce que le provincial en avait fait une machine politique.

Nous rééditons toutes ces choses — qui sont déjà presque de l'histoire ancienne et n'ont plus guère d'utilité actuellement — pour prouver combien l'ex-premier ministre-dictateur s'occupait peu des revendications ouvrières et comme il faisait fi des objections ou des recommandations du Travail Organisé. Nous n'avons cessé d'insister pour qu'un vaste programme de travaux publics véritablement utiles et nécessaires soit exécuté : démolition des taudis, assainissement des quartiers populeux, construction de logements ouvriers en se servant de la loi nationale du logement, etc. Mais non, c'eût été trop pratique et trop sage. M. Duplessis préférait — en don Quichotte moderne — se battre avec Ottawa. C'est nous, ouvriers industriels, qui avons payé les pots cassés mais cela lui a coûté le pouvoir. C'est tout ce qu'il méritait.

SOCIUS.

To Our Readers

"Hitler in Council" will be the title of a contribution from the pen of our honorary contributor, Mr. Bernard Rose, in a forthcoming issue. Those who have read the first and second soliloquies of the German Fuehrer, written by Mr. Rose, will, we are confident, enjoy the reading of the imaginary meeting of Hitler and his principal lieutenants.

Subsequent issues will contain editorials and articles of the same timely and instructive nature as those published in previous issues.

In its own modest way *The Labor World* is co-operating with the Governments and agencies that are informing the public of the motives and plans of dictators and those who seek to destroy democracy. In this sense we are presumptuous enough to hope we are performing a public service. We would be warmly appreciative of more substantial support from the trade unions, the individual worker, and the public.

THE EDITORS.

A bâtons rompus

Un fonctionnaire du régime Duplessis qui avoue avoir politiqué!

Le *Canada* de mardi dernier nous apprenait que M. Georges Crompt, ci-devant vice-président de l'Office des Salaires Raisonables, avait envoyé sa démission comme tel à qui de droit, démission où il était dit, selon le confrère précité, que :

"Après avoir, malgré mon titre de fonctionnaire, fait de la politique active, et cela pour me conformer aux instructions péremptoires de mes chefs, j'ai cru devoir remettre au juge Ferdinand Roy ma lettre de démission."

Voilà un aveu qui n'est certes pas banal. Il indique, outre une belle franchise de la part de M. Crompt, ce qui est une qualité plutôt rare chez un homme qui fait de la politique active, l'état de dépendance où l'ancien régime provincial tenait certains de ses fonctionnaires. Evidemment, sous ce régime hybride, il semblait tout naturel qu'un fonctionnaire fasse de la politique active sur l'ordre exprès et péremptoire de ses chefs.

Mais quels étaient ces chefs si exigeants ? M. le juge Roy, M. William Tremblay ou M. Duplessis lui-même ? Tu ne le sauras jamais, comme dit la chanson.

Le fait valait d'être noté, voire même commenté un brin, car ce n'est pas tous les jours, en effet, qu'on voit un fonctionnaire donner sa démission dans de telles conditions, avec un tel aveu à la clef.

Nous en connaissons à la douzaine des gros et des petits fonctionnaires qui ont abandonné leur bureau et le travail pour lequel ils étaient payés, pour se lancer à corps perdu dans la dernière campagne électorale et qui, dans bien des cas, ont présenté un compte de dépenses de voyage par-dessus le marché.

Québec accordera-t-il à Bata ce que l'oncle Sam lui refuse ?

Le fameux Bata, qui n'est pas un tchèque sans provision, tant s'en faut, est un de ces super-cordonniers qui ne fera pas de chaussures aux Etats-Unis. Ainsi en a-t-il été décidé, cette semaine, chez nos voisins du sud, après que la "Reconstruction Finance Corporation" lui eut renvoyé son dépôt parce que ce monsieur, si nous sommes bien renseignés, tenait mordicus à faire venir aux Etats-Unis de la main-d'oeuvre étrangère, en l'espèce quelques centaines de soi-disant experts de son propre pays. Et comme le département du Travail, de Washington, ne veut rien savoir à ce sujet, le sieur Bata et ses millions devront chercher de l'emploi ailleurs.

On dit, à cet égard, que M. Bata pressentirait prochainement le gouvernement Godbout au sujet d'une succursale, dans le Québec, de son formidable trust de la chaussure ! On sait, par ailleurs, qu'il y en a déjà une dans l'Ontario où environ 500 ouvriers et employés divers travaillent.

Si le gouvernement du Québec est ainsi sollicité par Bata, après son échec aux Etats-Unis, il peut s'attendre à une chaude réception de la part de nos syndicats de cordonniers. Ceux-ci ont déjà protesté, il y a quelque temps, contre la venue de Bata au Canada. Nul doute que si, maintenant, il jette son dévolu sur notre province, ledit Bata aura du fil à retordre avant de nous convaincre de la nécessité de surencombrer un marché déjà encombré.

Le thé de qualité

THÉ
"SALADA"

25F

La vie des unions ouvrières par Ben. Drolet

CHEZ LES TYPOGRAPHES

Les membres de l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145 sont convoqués à une assemblée spéciale, qui aura lieu, à 2 heures de l'après-midi, cet après-midi, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri. Vu l'importance de cette assemblée, tous les membres sont priés d'être présents pour recevoir un rapport intéressant du comité de négociation du contrat de travail des journaux.

Dans le dernier vote referendum, les membres de l'Union Typographique Internationale, à laquelle est affiliée l'Union Typographique Jacques-Cartier No 145, ont adopté le règlement suivant:

"Dans les ateliers de journaux aucun membre exécutant du travail mécanique, comme compagnon ne sera requis, ou n'aura la permission de détenir une situation composée de plus de cinq jours, ou cinq nuits, ou combinaison de jours et de nuits égalant cinq jours, dans une semaine financière où l'unité des heures pour les équipes régulières excède six heures et quarante minutes. Pourvu qu'après le 1er janvier 1942, la clause: "où l'unité des heures pour les équipes régulières excède six heures et quarante minutes" sera biffée."

La proposition suivante fut aussi adoptée à une très grande majorité:

Membres en service militaire ou naval en temps de guerre. — Les membres en service actif dans l'armée ou la marine des Etats-Unis ou du Canada en temps de guerre, ou qui s'enrôlent pour service dans l'armée ou la marine de tout pays qui pourra être allié aux Etats-Unis ou au Canada dans une guerre pour une cause commune, seront exemptés du paiement de toutes les contributions locales, de la taxe per capita et des asséssements à l'Union Typographique Internationale à compter du mois de leur enrôlement jusqu'au mois de leur démobilisation, tel que déterminé par leur carnet militaire.

LES BUANDIERS PASSENT A L'INTERNATIONALE

C'est enfin décidé. L'union locale 122, des buandiers, teinturiers et préposés au "valet service", fera son adhésion à l'Union Internationale des Buandiers d'Amérique. Cette décision a été l'objet d'un vote unanime au cours d'une réunion récente.

Le confrère Frank Griffard, organisateur du Conseil des Métiers, a fourni aux intéressés tous les renseignements touchant l'affiliation à l'Union Internationale. Au nombre de ses observations, citons celle où il souligna la nécessité d'assemblées de recrutement devant avoir lieu chaque semaine. Le but de ces réunions hebdomadaires sera la rééducation des ouvriers et des ouvrières de cette industrie qui ne sont pas encore syndiqués. "Cette rééducation", dit-il, "s'impose aujourd'hui plus que jamais". Selon lui, il semblerait que le nouveau gouvernement provincial refuserait de s'ingérer indûment entre les ouvriers et les patrons. Désormais, sauf erreur de notre part ou imprévu, il sera donc possible aux non-syndiqués d'adhérer en masse et sans crainte aucune à l'union de leur métier.

D'autres discours furent prononcés par le président Lucien Brissette et Roméo Lepage. Ce dernier démentit de façon formelle la rumeur voulant que l'union des buandiers aurait cessé d'exister. "Cette rumeur", dit-il, "a été répandue à dessein par les ennemis traditionnels de l'union qui, depuis longtemps, en souhaitent la disparition."

L'affiliation à l'Internationale est donc, au contraire, une preuve que l'union locale 122 entend s'affirmer et s'étendre. L'Imperial Supply, dont tout le personnel est entièrement syndiqué, est la seule firme du genre. Nul doute que bientôt celui d'autres buanderies viendra renforcer cette union.

LES TRAVAILLEURS DU VETEMENT MASCULIN

Lundi dernier, 20 courant, l'union locale 115, des employés de la confection pour hommes et enfants, avait une intéressante assemblée sous la présidence du confrère Maurice Chabot, assisté du secrétaire Léo Sénécal.

Le rapport du Bureau conjoint, présenté par l'agent d'affaires A. Duquette, suscita le plus vif intérêt. Ce rapport renfermait des renseignements importants concernant l'augmentation de 10% devant entrer en vigueur le 4 décembre prochain. Cette augmentation sera applicable chaque semaine, à toutes les ouvrières et aux ouvriers de cette industrie, qu'ils soient engagés à la semaine, à l'heure ou à la pièce. On sait cependant, qu'il y a autre chose en cause à ce sujet. Ce sont les sous-entrepreneurs qui ne trouvent pas satisfaisante l'augmentation de 10%. Leur association déclare vouloir exiger que les prix à eux payés avant 1938 soient restaurés en plus du 10%. Et à moins qu'on ne fasse droit à cette exigence, elle menace d'une cessation de travail (contre-grève ou lockout) à bref délai. Cette contre-grève pourrait bien affecter l'industrie durant plusieurs semaines, ce qui incommoderait fort les ouvriers.

On rapporte que "l'Amalgamated" ne se refuse pas à ce que les intéressés réclament ce qui leur est dû. Cela permettrait la marche normale du travail ainsi que l'enregistrement des sous-entrepreneurs, afin d'attribuer à chaque opération le prix auquel elle a droit.

M. Duquette fit également observer qu'il est aussi question d'établir un système nouveau et de nature à beaucoup aider l'organisation syndicale. Il rappelle qu'en général le travail est abondant, mais qu'il y a toujours de légers différends qui surgissent de temps à autre et que les officiers règlent de leur mieux. L'orateur regrette que les membres manquent parfois de confiance en leur organisation. C'est malheureux, dit-il, car l'unité ouvrière réelle s'impose, sans quoi l'union reste sans force pour revendiquer ses droits.

D'autres observations bien au point furent également faites par les confrères J.-B. Sabourin, A. Cherrier, Léo Sénécal, Charles Lalumière, Léo Oigny et Willie Gélinas, quant à la nécessité éventuelle de rendre les réunions de l'union locale 115 pratiquement obligatoires. Cela ferait peut-être renaître la confiance en l'organisation, laquelle donne actuellement des signes non équivoques de faiblesse.

LES EMPLOYES DE TAVERNES FONT UNE ACQUISITION

Dimanche dernier, 19 courant, les membres de l'union locale 200, des employés de tavernes, avaient une nombreuse et enthousiaste assemblée.

Le confrère Nelson Fortier présidait, entouré de tous les officiers. On initia un grand nombre de nouvelles recrues dont les sept employés de la taverne Dufferin, sise à 1219, blvd. Saint-Laurent. Ces nouvelles recrues prêtèrent l'obligation d'usage, promirent de soutenir l'union de toutes leurs forces et de revendiquer un jour de repos sur sept. Ce fut à la fois un spectacle imposant et réconfortant.

Cette acquisition de la taverne Dufferin, dans les circonstances, a une importance particulière. Les ouvriers syndiqués y trouveront donc, à l'avenir, le cadre d'union dûment installé, indiquant que son personnel est syndiqué. D'après le rapport de l'agent d'affaires, il semble que d'autres tavernes suivront bientôt le bon exemple donné par celle de M. A. F. Brunet.

Les membres ont montré un intérêt non dissimulé au rapport du Congrès des Métiers de London, soumis par le délégué Désormiers.

La prochaine réunion a été fixée au 26 courant. Qu'on se le dise.

CHEZ LES CHARPENTIERS-MENUISIERS

Le Conseil de District met la dernière main à plusieurs fêtes dont la première eut lieu ce soir, au Lion d'Or, angle des rues Papineau et Ontario. On y présentera un insigne-souvenir aux membres de l'union locale 134 ayant plus de 25 années d'adhésion à la Fraternité.

La seconde aura lieu le 16 décembre, 4030 rue Saint-Antoine, pour les membres de l'union locale 1360, de St-Henri.

La troisième se déroulera fin décembre, en l'honneur des membres de langue anglaise de l'union locale 1244.

Inutile de dire que ces fêtes revêtiront un éclat tout particulier. Aussi tous les charpentiers-menuisiers de la métropole sont-ils instamment priés d'y participer comme un seul homme.

Le Conseil de District, présidé par le confrère Esdras Lecours, n'a rien épargné pour agrémenter ces fêtes de toutes manières.

Joignant l'utile à l'agréable, ce même Conseil convoque tous les charpentiers-menuisiers en assemblée générale pour le 12 décembre, à l'Assistance Publique. Il y sera question des conditions du travail et de l'éventualité d'une augmentation des salaires en vue de la récente augmentation du coût de la vie provoquée par la guerre.

C'est dire que nos amis les charpentiers et menuisiers ne restent pas, comme on dit, les deux pieds dans un soulier.

A LA LOGE PLACE VIGER

La loge Place-Viger, No 1086, avait une importante réunion mercredi dernier, sous la présidence du confrère Hervé Thivierge.

Vingt nouveaux membres furent initiés. Le comité organisateur, dirigé par le confrère Georges Boivin, a dit que ces nouveaux membres s'ajoutaient aux 85 autres qu'il avait recrutés au cours de 1939. C'est là un résultat-record en fait de recrutement.

Puis eurent lieu la nomination et l'élection des officiers pour le terme 1940. Le confrère Georges Boivin présida l'élection dont voici les résultats:

Président: Hervé Thivierge, réélu; vice-président: Georges Boivin; secrétaire financier: Jérôme Brisbois, réélu pour le 12e terme consécutif; secrétaire archiviste: Charles Duguay, réélu; secrétaire correspondant: Walter Goldsack, réélu; sergent d'armes: A. Locas; garde intérieur: A. Laporte; vérificateurs: Léo Saint-Martin, M. Morengo et Paul Berti; délégués au Conseil des Métiers et du Travail: Jérôme Brisbois, C. Richer et Geo. Boivin. Comité d'organisation: J. Brisbois, H. Gauvin, G. Boivin, Ernest Gilbert, A. Beaudoin, C. Richer. Comité des griefs, division St-Henri: M. Harvey et J. Cairns. Comité des malades: G. Boivin, R. Héneault et Paul Berti. Comité social: R. Richer, G. Boivin, E. Lesage R. Richer, P. Collette et J. Brisbois. Traducteur et représentant législatif: H. Gauvin.

L'installation aura lieu à l'assemblée du 20 décembre.

AU CONCERT DES REMBOURREURS

Il faut aller au concert organisé par l'union locale 302, des rembourreurs, matelassiers et tapissiers. Ce sera pour le 8 décembre prochain, en la salle 11, du Monument National.

Ce sera un concert-boucan au cours duquel on dira des choses utiles et d'autres qui essaieront d'être agréables à tous.

Comme le tout est sous la direction du confrère Wilfrid Bélanger, inutile de dire que la préparation en sera soignée.

Tous les intéressés sont instamment priés d'y participer et d'y convier leurs amis, tous leurs amis.

Des leaders ouvriers bien connus y porteront la parole et diront ce que nos ouvriers ont trop rarement l'occasion d'entendre.

En foule, donc, le 8 décembre, au Monument National.

— Elle a l'intelligence imprimée sur visage.

— Oui, mais ce doit être une erreur d'impression.

FEU ALPHÉTUS MATHIEU

Lundi dernier avaient lieu les obsèques de notre confrère et ami Alphéus Mathieu, décédé après une longue et douloureuse maladie.

M. Alphéus Mathieu était avantagusement connu dans le monde ouvrier et aussi en dehors de notre mouvement syndical. Aussi un important cortège assista-t-il à ses obsèques, qui furent magnifiques de simplicité. Il y avait là des personnalités marquantes de la politique et des affaires outre une fort nombreuse délégation d'ouvriers syndiqués représentant toutes les unions internationales de la province.

Rappelons, en passant, que notre regretté confrère Mathieu avait fait partie de la Commission du Chômage et qu'avant il avait été secrétaire-trésorier du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.

C'est un grand syndiqué qui disparaît, un homme qui donna le meilleur de lui-même à la cause ouvrière, un syndicaliste aussi loyal que convaincu.

AUX DEBARDEURS

L'Association Internationale des Débardeurs, Local 375, tiendra une assemblée spéciale dimanche, le 26 novembre, à 2 h. de l'après-midi, dans leur salle, au numéro 525, de la rue Bonsecours.

L'on procédera à l'élection des officiers suivants: Un (1) 2e vice-président, un (1) secrétaire-archiviste français, un (1) interprète, deux (2) maréchaux, deux (2) sergents d'armes.

Les membres doivent apporter leur livret et leur carte d'identité.

J.-M. SHANNON,
Secrétaire-trésorier.

FETE BIEN REUSSIE

Le dixième bal annuel de la loge 52, des dames auxiliaires de la Fraternité Unie des charpentiers-menuisiers, a été un franc succès. Le Lion d'Or, où il avait lieu, était plein à craquer.

Remarqués, au hasard des rencontres: M. et Mme Raoul Trépanier; M. et Mme J.A. Beaudry; M. et Mme Gaston Vincent; M. et Mme Georges Gauthier; M. et Mme Cyprien Miron; M. et Mme L.-P. Boisselle; M. et Mme Henri Landry; M. et Mme Arthur Martel; M. et Mme Edouard Larose; M. C.-A. Giroux, Ed. Désormiers et Ben Drolet, du *Monde Ouvrier*, etc.

L'orchestre était de choix et, sous le charme de sa cadence, les danseurs s'en donnèrent à cœur joie. Danses anciennes et nouvelles alternèrent, de sorte qu'il y en eut pour tous les goûts.

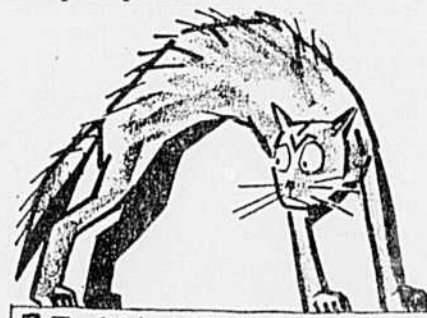
Le comité organisateur de cette brillante fête était composée de Mme P. Lefèvre, A. Martel et E. Larose. Qu'il soit ici félicité pour le succès obtenu et on ne peut plus mérité.

On sait que les bénéficiaires en vont aux enfants des membres des sept unions locales de cette magnifique fraternité que constituent nos charpentiers-menuisiers.

On ne doute pas que le fer absolument pur est plus rare que l'or, que l'eau absolument pure est pratiquement inconnue et que la couleur idéalement blanche est théoriquement impossible à obtenir.

SOYEZ SUR VOS GARDES

N'achetez pas des marchandises non-unionisées. Voyez toujours à la marque syndicale.



FUMEZ LES Cigarettes GRADS

Les ouvriers syndiqués prennent contact avec l'hon. Edgar Rochette

Lundi dernier, notre nouveau ministre provincial du Travail faisait officiellement connaissance avec les principaux leaders des unions ouvrières internationales du Québec, par l'entremise de l'Exécutif de la Fédération Provinciale du Travail ainsi que des délégués de corps centraux et unions locales.

En l'absence du confrère A. D'Aoust, président de la Fédération, retenu hors de Montréal par devoir professionnel, ce fut le confrère Gustave Franca, secrétaire général de la Fédération, à qui échoit l'honneur et le plaisir de présenter tour à tour à l'hon. Rochette les nombreuses personnalités syndicales qui avaient répondu à l'appel de la Fédération.

La délégation comprenait: MM. Omer Fleury, Québec, J.-B. Arsenault, Trois-Rivières, vice-présidents généraux; Paul Fournier, vice-président de la région de Montréal; Joseph Matte, vice-président régional de Québec; Emile Lajoie, vice-président régional des Trois-Rivières; O. Bonnette, vice-président régional de St-Hyacinthe.

Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal était représenté par MM. Raoul Trépanier, président; Gérard Gagnon, et Hugh Corrigan, vice-présidents, J.-E. Gariépy, secrétaire-correspondant.

Arthur Martel, ex-président de la Fédération et membre de l'Exécutif général de la Fraternité des charpentiers et menuisiers d'Amérique; Charles Giroux, organisateur de la Fraternité des Commis de chemins de fer et de navigation; Ed. Larose, secrétaire du Conseil de District de la Fraternité des charpentiers et menuisiers; Charles McKecher, vice-président général de l'union internationale des cordonniers; Karl Trolsaas, vice-président de l'union internationale des débardeurs; J.-M. Shannon, secrétaire de l'union internationale des débardeurs; Armand Harnois, organisateur de l'union des ouvriers de la pulpe et du sulfite; Roland Grénier, de l'union locale des ouvriers fondeurs des Trois-Rivières; Claude Jodoin, organisateur des travailleurs de la confection pour dames; John Ulene, gérant des employés de la confection pour dames; Emile Fagnant, président de l'union locale 52, des pressiers et assistants de Montréal.

Les présentations terminées, le secrétaire général, Gus. Franca, au nom de la Fédération Provinciale du Travail, sous les auspices de laquelle la délégation avait été constituée, présenta au ministre un mémoire de quelques-unes des revendications ouvrières parmi lesquelles nous citerons celles concernant la loi des conventions collectives de travail et celles touchant la loi des salaires raisonnables qui se lisent comme suit:

Loi des conventions collectives de travail

Cette loi a remplacé la loi relative à l'extension des conventions collectives de travail, 24 Geo. V, Chap. 56, 1934, qui était plus simple et plus souple dans son application. Comme elle a été abrogée, inutile de la discuter, si ce n'est de dire qu'elle donnait plus de satisfaction, sans toutefois être ce que nous aurions voulu qu'elle soit.

Le mémoire que la Fédération provinciale du Travail a soumis au gouvernement Duplessis en janvier dernier contient toutes les objections que le Travail Organisé y avait. Nous ne pouvons mieux faire que de réitérer et d'insister une fois de plus sur le fait que tant que cette loi ne sera pas radicalement modifiée nous nous y objecterons et que nous préférons la voir totalement disparaître de nos Statuts plutôt que de la voir maintenue sous sa forme actuelle.

Principales objections

Exemption pour les travaux du gouvernement ou exécutés par un tiers pour le gouvernement.

Salaires moindres pour un ouvrier permanent.

Certificat de qualification non applicable par rapport à la population (municipalités de moins de 5000 âmes).

Carte d'union devrait être acceptée comme certificat de compétence, dans sa forme actuelle la loi laisse au lieutenant-gouverneur-en-conseil de décider arbitrairement, demande a été systématiquement refusée.

Droit d'organisation reconnu par l'art. 39 est aléatoire, tend plutôt à détruire les organisations ouvrières et donne plus

d'avantages aux non-syndiqués qu'aux membres d'associations ouvrières.

Le code criminel tel qu'amendé par l'insertion de l'article 502A rend non seulement inutile mais nuisible cet article 39.

Poursuites judiciaires

Pourquoi une personne lésée dans ses droits n'aurait-elle pas le droit d'ester en justice sans devoir en demander l'autorisation au procureur-général qui, que nous sachions, n'a jamais d'ailleurs donné suite aux demandes qui lui furent faites.

Loi des Salaires Raisonables

Cette législation a remplacé la loi du salaire minimum des femmes, Chap. 100, S. R. Q. 1925, qui quoique loin d'être parfaite avait prouvé donner satisfaction et dont l'administration coûtait une somme relativement minime à la province.

Si on peut admettre une loi de salaire minimum pour protéger le travail de la femme et de certaines catégories d'ouvriers organisés; il est difficile de vanter une législation de salaires raisonnables fixés par un organisme gouvernemental et contrôlés et modifiés à volonté par le ministre du Travail ou le lieutenant-gouverneur en conseil. Sous ces conditions un salaire raisonnable — non établi par les parties intéressées — est non seulement une utopie mais peut devenir une injustice flagrante; de plus, c'était une innovation qui aurait exigé les meilleures compétences du monde industriel — Capital et Travail —, nous regrettons devoir dire que pas un seul membre de l'Office des salaires raisonnables n'avait aucune expérience pratique de la vie industrielle, ce qui n'a pas peu contribué à faire des Ordonnances émises un labyrinthe de mesures incompréhensibles tant pour les employeurs que pour les employés, les membres et le personnel de cet organisme ne sachant pas eux-mêmes quoi en faire, ni où ils en étaient; ils ont trouvé moyen de jeter le désarroi dans l'industrie et le commerce, de mécontenter tout le monde, de faire aujourd'hui ce qu'ils avaient fait la veille, tout en coûtant en administration des sommes folles à la province.

Cette loi avait été adoptée en vitesse dans les derniers jours de la session de 1937, sans étude sérieuse préalable ou s'il y en a eu, aucun compte n'en fut tenu; pas plus qu'aucune association ouvrière ou patronale ne fut consultée, ni qu'on daigna s'occuper des objections qu'elles firent lors de la session de 1939 au cours de laquelle une foule d'amendements furent apportés à cette législation, la rendant encore plus impraticable.

Que dire de l'Ordonnance No 4, entre autres. Quel monument de contradictions, d'erreurs de jugement et d'incompétence. Si on s'était efforcé de faire mal on n'aurait pu mieux réussir. Ajoutez à cela, l'arbitraire du gouvernement qui modifiait, supprimait, ajoutait à volonté et tout cela au petit bonheur; plus d'exemptions accordées que de règles générales. Et que dire également du prélèvement autorisé par la loi de 1% sur le total de la liste de salaire de tout établissement visé par une Ordonnance, soit tout ce qui n'était pas assujéti à une convention collective de travail ratifiée sous l'empire du Chapitre 49, quand on songe que ce prélèvement signifiait une taxe de plus de cinq millions de dollars par année imposée à l'industrie, au commerce, etc.; l'opinion publique s'émut si vivement que ce prélèvement fut réduit par la suite à la 1/2 de 1%, puis à 1/3 de 1 pour cent avec une foule d'exemptions, d'ailleurs on n'a jamais exigé le paiement de ce prélèvement.

Le Travail Organisé réclame une modification radicale de cette législation ou sa suppression totale.

Notre délégation ouvrière fut fort aimablement accueillie par l'hon. Rochette, lequel écouta nos doléances avec l'attention la plus soutenue, après quoi il promit d'en prendre bonne note et de la soumettre au cabinet Godbout avec ses meilleures recommandations.

LES REVENUS DU C. N. R.

Les recettes brutes du Canadian National durant la semaine terminée le 7 novembre 1939, se sont élevées à \$4,716,026 contre \$4,011,965 durant la période de 1938 correspondante, une augmentation de \$704,061.

L'HON. ROCHETTE A MONTREAL

Le nouveau Ministre du Travail, l'hon. Edgar Rochette, sera l'invité d'honneur au grand diner-causerie que tient mardi soir prochain dans la salle Dorée de l'hôtel Mont-Royal l'Association de Québec pour la prévention des accidents du travail.

Ce diner sera le cinquième de la série qu'organise ce groupement pour augmenter les intérêts des industriels à l'oeuvre sécuritaire. M. Paul Drouin, C. R., de Québec, président de la Commission des accidents du Travail sera conférencier au diner, alors qu'au ralliement d'ouvriers qui aura lieu immédiatement après dans la salle de bal, une allocution sera prononcée par M. Clovis Bernier, inspecteur en chef adjoint des établissements industriels.

LES OUVRIERS EN FOURRURE DE LA VIEILLE CAPITALE

L'Union internationale des Ouvriers en fourrure, local 68, de Québec, a décidé, au cours de sa dernière assemblée, de former un front uni avec les travailleurs de Montréal et de Toronto pour demander le renouvellement de son contrat dans quelques mois. Au cours de ce meeting qui fut présidé par M. Albert Roy, membre délégué de l'Exécutif général; les ouvriers du local québécois ont reçu la promesse d'un appel solide des 45,000 membres de l'union travaillant aux Etats-Unis ou au Canada. Dans une courte allocution, M. Roy rappela ses débuts difficiles du trade-union de Québec et fit le bilan d'une année de travail.

"Vous devez vous unir encore plus, dit-il, serrez les rangs afin de faire bloc avec vos camarades de travail qui habitent les autres provinces ou les Etats-Unis."

On sait que l'Union Internationale des ouvriers en fourrure est affiliée au Conseil fédéré des métiers et du travail.

CHEZ LES PAPIETIERS

Dimanche prochain, 3 décembre, aux Trois-Rivières, grand ralliement de tous les employés de la papeterie Wayagmack.

Cette réunion aura lieu salle du Conseil des Métiers, angle des rues Royale et DesForges.

Le conférencier du jour sera l'excellent confrère Armand Harnois, organisateur des ouvriers de la pulpe et du sulfite. L'orateur développera ce thème: "On ne saurait jamais trop insister sur l'importance et la puissance de l'organisation ouvrière syndicale, basée sur la justice et la ferme conviction que le travail mérite une rémunération suffisante."

Aussi s'attend-on que les intéressés s'y rendent en foule, comme c'est d'ailleurs leur intérêt de ce faire.

LES SALAIRES NE SUFFISENT PLUS

Le vent souffle aux demandes d'augmentation de salaires. Il s'agit, cette fois, de l'union locale 49, des chapeliers. Ces jours derniers, cette union soumettait aux fabricants une demande d'augmentation de 25 pour cent.

Le motif invoqué est toujours le même, savoir l'insuffisance actuelle des salaires qui prévalent dans cette industrie par suite de l'élévation du coût de la vie suscitée par le conflit européen.

Nos meilleurs voeux de succès.

HONNEUR A GABOURY

Le Lt. Colonel Arthur Gaboury, secrétaire général de la Ligue de Sécurité de la province de Québec, a été élu membre du conseil d'administration des "Federated Safety Councils of America" et choisit comme représentant du Canada auprès de cet organisme, à titre de vice-président, à une assemblée de cette société tenue à New-York récemment.

Les "Federated Safety Councils of America" sont un groupement de toutes les associations de sécurité en Amérique, fondé il y a quatre ans dans l'intention de coordonner les efforts qui s'accomplissent de part et d'autre en Amérique pour augmenter la sécurité publique. Toutes les importantes sociétés de prévention d'accidents, du Canada comme des Etats-Unis et même du Mexique, font partie de la "F. S. C. A."

LABOR DIRECTORY INDEX DES UNIONS

CONSEIL DES METIERS ET DU TRAVAIL DE MONTREAL — MONTREAL TRADES AND LABOR COUNCIL. — Meets every 1st and 3rd Thursday of each month — s'assemble les premier et troisième jeudis de chaque mois, à la salle de l'Assistance Publique, 458, rue Laguchetière Est. Président, Raoul Trépanier, 1153, rue Saint-Denis, Tél. L.A. 2503; secrétaire-correspondant, — corresponding secretary, J.-E. Gariépy, 11, rue Saint-Paul Ouest, Tél. L.A. 5361; vice-présidents, Alfred Mathieu, 2348, rue Chapleau, Tél. CH. 6150 & J.-A. Sullivan, 1430, rue Bleury, Tél. MA. 3817.

ALLIED PRINTING TRADES COUNCIL. — To promote the interests of Allied Union Label (which can be had in French or English). The following organizations comprise Council: The Typographical Union No. 176; Jacques-Cartier Typographical Union No. 145; Printing Pressmen and Assistants' Union No. 52; Brotherhood of Bookbinders and Bindery Women's Union No. 91; Photo-Engravers' Union No. 9; Stereotypers and Electrotypers' Union No. 33; Associate member: Amalgamated Lithographers of America No. 27; President, W. Forrest; vice-president, C. Arpin; Recording Secretary, A. F. Ricard; Secretary-Treasurer, James Philip, Room 103, 686 Notre Dame St. West, Executive: John Moore, A. Query and John Kelly, Auditors: W. Hughes, J. A. Ricard, D. Léonard, Tél.: MA. 7489. Council meets second Tuesday of each month at 909 St. Lawrence Blvd.

UNION TYPOGRAPHIQUE JACQUES-CARTIER No 145. S'assemble le 1er samedi du mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079, rue Berri. Président, Charles Coult, 2058, rue St-Antoine, Tél. FI. 4227; secrétaire trésorier, Chs. E. Chailford, 7430, Christophe-Colomb, tél DO. 3771.

TYPOGRAPHICAL UNION No. 176—Meets first Sunday of each month at the Mount-Royal Hotel. Raymond M. Bennett, President, 337 Melrose Avenue, Verdun; James Philip, Secretary-Treasurer, Room 103, 686 Notre-Dames W.; Business hours: 9.00 a.m. to 5 p.m.; Saturday, 9.00 a.m. to 1.00 p.m.; MA. 7489.

CONSEIL DE DISTRICT DE MONTREAL DE LA FRATERNITE UNIE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS D'AMERIQUE—MONTREAL DISTRICT OF CARPENTERS AND JOINERS OF AMERICA.—Président, Esdras Secours; vice-président, F. Doucet; trésorier, E. Lanthier; secrétaire, Edouard Larose; gardien, Zénon Primeau; agents d'affaires, Ed. Toussaint et E. Bernier.

Assemblée chaque mercredi, à 8 hr, du soir au Monument National, chambre 10.

U. L. 134, s'assemble tous les lundis soirs au Monument National, chambre 11, C.-J. Raymond, secrétaire.

U. L. 178, s'assemble tous les 1er et 3e jeudis de chaque mois, au Monument National, chambre 10, Jos. Remy, secrétaire, 8813, rue Henri-Julien.

U. L. 1127, s'assemble tous les 2e et 4e lundis, au Monument National, ch. 10, Eudore Primeau, secrétaire, 161-de Ave., Verdun.

U. L. 1244, s'assemble tous les 2e et 4e jeudis, à 904, Ste-Catherine ouest, H. H. Salter, secrétaire, 2282, Oxford Ave., N. D. G.

U. L. 1300, s'assemble tous les 1er et 3e lundis, à 4030, Notre-Dame ouest, H. Martin, secrétaire, 3845, rue Claude, Verdun.

U. L. 1375, s'assemble tous les lers lundis, à 159-1e Avenue, Lachine. Harris Daoust, secrétaire, 159, 1re avenue, Lachine.

U. L. 1558, s'assemble tous les lers vendredis, à 1651, rue Létourneau, Charles Thibault, secrétaire, 2435, rue Orléans.

Membres Associés, ce Local s'assemble le 2e mardi, au Monument National, chambre 11.

UNION DES EMPLOYES DE TRAMWAYS DE MONTREAL, Local 790, Association des Employés de Tramways Électriques et de chauffeurs d'Autobus d'Amérique. — Montreal Tramways' Employees' Union, Local 790, Amalgamated Association of Street, Electric Railway and Motor Coach Employees of America.—Quartiers généraux. — Headquarters, 1153 St-Denis, tél.: L.A. 2508. Officiers—Officers: Gérard Gagnon, vice-président international et président local; J. Georges Gagnon, vice-président; O.-A. Neveu, secrétaire-financier; Raoul Trépanier, agent d'affaires; Alberto Brodeur, trésorier; Henri Cholet, secrétaire correspondant; W. Latour, sentinelle. Le local se réunit le 2e mercredi de chaque mois, à la salle de l'Union du Commerce, 1079 Berri, et l'exécutif le lundi précédent l'assemblée régulière, à 1153, rue St-Denis.

FRATERNITE DES PEINTRES DECORATEURS ET TAPISSIERS D'AMERIQUE.—Local 316.—S'assemble le 2e et 4e lundi du mois au 1331A rue Ste-Catherine est. Président, A. Renaud, 500 Congrégation, Fitzroy 0995; vice-président, C.-A. Mondor, 4227 rue Mentana; secrétaire-correspondant, E. Gilbert, 8026 Henri-Julien; trésorier, L.-P. Bolaselle, 4562 rue Marquette; secrétaire-financier, Raoul Gervais, 2585 Blvd Gouin; conducteur, A. Goudreau, 9078B Notre-Dames Est; Auditeurs: Arthur Boismenu, 4621 Colonial; Ernest Désève, 6633 St-Dominique; Gaston Renaud, 5023 Chambord; gardien, Jos. Girard, 8145 rue Saint-André.

UNION DES TRAVAILLEURS DE LA CHAUSSURE, Local 249. — Boot & Shoe Workers' Union. — S'assemble tous les vendredis soirs à 1331A Ste-Catherine Est. Président, Henri Belland, 6772 Blvd. Saint-Laurent; 1er vice-président R. Talbot, 1849, Marie-Anne E.; 2e vice-président, Delphis Jodoin, 1766 rue Panet; secrétaire-archiviste et correspondant, N. Gervais, 2112 Wolfe; secrétaire financier, trésorier et agent d'affaires, Chs McKecher, 1331A Ste-Catherine E., CH. 6511, privé CL. 6123; assistant agent d'affaires, Lionel Thibault, 4670 Papineau, AM. 7092; sentinelle, Pacific Goulet, 1692 Montcalm. L'exécutif s'assemble le 1er et 3e mercredi du mois, à 1331A rue Ste-Catherine Est. Président, Ovide Drolet, 4101 Bordeaux; vice-président, Delphis Jodoin, 1766 Panet; secrétaire, N. Poirier, 2137 rue Champlain.

— Moi, dit sentencieusement Galino, je n'admets les choses que je puis m'expliquer.

— Dans ce cas, dit quelqu'un, expliquez-moi pourquoi le feu fond le beurre et durcit les oeufs?

A Bâtons rompus (suite)

En marge de nos bureaux de placement.

Il semble que, sous le régime d'union-nationale qui vient de disparaître, on ait non seulement augmenté considérablement le nombre de nos bureaux de placement, mais qu'on les ait fait servir à étendre le patronage politique des maîtres du jour.

Autrefois, ces bureaux servaient à peu près exclusivement au placement de travailleurs industriels et service domestique dans les grands centres, c'est-à-dire là où leur utilité était pour ainsi dire incontestable. D'août 1936 à septembre dernier, on en a installé dans de petits centres ruraux où ils étaient à peu près inutiles, sous réserve qu'ils servaient à caser des créatures politiques et au placement de gens qui n'avaient guère d'autre titre à la faveur publique que leurs activités électorales.

Lors du balayage mémorable du 25 octobre dernier, il y en avait 19 de ces bureaux de placement, dont un à Lévis (en face de Québec!), un autre à Bagotville faisant double emploi avec celui de Chicoutimi.

En d'autres termes, il y en avait dans tous les coins de la province et leur usage était en quelque sorte circonscrit aux besoins du patronage politique, alors que des milliers d'ouvriers industriels des grands centres étaient délaissés parce qu'ils ne constituaient pas, aux yeux des dictateurs du moment, du matériel purement électoral.

Il faut ramener nos bureaux de placement à ce qu'ils doivent être, savoir un instrument de placement du bénéfice de tous ceux qui ont besoin de travailler, qu'ils soient travailleurs industriels ou autres, mais en dehors de toute considération politique, de tout favoritisme électoral, en un mot, hors de toute idée se rattachant plus ou moins au vicieux patronage que l'on sait.

En marge de l'éducation ouvrière.

Il est évident que les organisations ouvrières et les syndiqués doivent s'occuper des élections aux parlements municipaux, provinciaux et fédéral. Il serait incompréhensible qu'ils négligent leur tâche, à savoir la défense des intérêts des salariés, précisément lors d'élections dont dépend le sort de la législation, de la politique générale du pays et des questions qui touchent de très près la classe ouvrière. Nous pensons tout particulièrement aux mesures d'ordre économique, financier et social. Parallèlement, les problèmes relatifs à la politique générale, ceux qui touchent l'existence même de la démocratie, ou encore notre politique extérieure sont de la plus grande importance pour la classe ouvrière.

Notre action doit tendre à faire reconnaître aux ouvriers, employés et fonctionnaires, de même qu'aux paysans, petits commerçants et petits artisans qui vivent de leur travail, que leurs intérêts sont défendus par des gens sortis de leurs rangs et non pas par ceux qui sont généralement au service des puissances d'argent. Dans la mesure où ces masses laborieuses tireront de ce fait évident les conséquences qui s'imposent, les milieux du gros capital perdront l'influence prépondérante dont ils jouissent depuis trop longtemps dans les milieux politiques dirigeants.

Les hommes de confiance des organisations ouvrières et du mouvement des lignes directrices, avec tout le dévouement dont ils sont capables, avec toute leur maturité politique, travailleront afin que les prochaines élections parlementaires se déroulent sous ce mot d'ordre: "La classe ouvrière est en marche!"

L'unification de nos réseaux ferroviaires.

Au strict point de vue affaires, il est clair que cette unification s'impose. Mais encore faut-il qu'elle s'accomplisse dans un sens conforme aux besoins économiques du pays et non dans le but de payer de nouveau des dividendes aux actionnaires du C. P. R. De plus, cette unification doit être graduelle, être échelonnée sur un certain nombre d'années de façon à ne pas désorganiser indûment le marché de la main-d'œuvre par un licenciement massif du personnel.

Il est acquis que l'unification de nos réseaux ferroviaires produirait une notable économie d'administration par une réduction proportionnelle du personnel actuellement employé sur nos deux réseaux. C'est pourquoi l'unification doit être graduelle, de façon à permettre de trouver préalablement un autre emploi aux milliers d'employés, toutes catégories, dont le renvoi s'imposera par suite de l'unification en question.

En outre, il importe que ce soit le C. N. R. qui absorbe le C. P. R. et non pas celui-ci qui hérite de celui-là. Et cette absorption, qu'on le sache bien, ne pourra utilement s'opérer sans un dégonflage de la capitalisation du C. P. R., c'est-à-dire de la suppression des actions ordinaires et privilégiées et de la réduction du taux d'intérêt sur le reste de la capitalisation. Il est entendu que cette réduction du taux moyen d'intérêt s'appliquera aussi à l'actuelle capitalisation du C. N. R.

C'est ainsi, à notre sens, que devra se faire cette unification tant discutée.

Pas autrement.

Cette canalisation du Saint-Laurent.

Cette grosse affaire internationale est redevenue à l'ordre du jour, surtout depuis que le Premier ontarien a changé son fusil d'épaule à ce sujet et s'est rangé, selon toute apparence, en faveur de ce grand projet.

Cette canalisation du Saint-Laurent est donc actuellement l'objet d'une vive discussion, car elle affecte défavorablement certains "intérêts" et en favorise certains autres. Ceux qui y voient un danger pour leur "bédit commerce" ou leur industrie la considèrent essentiellement mauvaise. Les autres, qui y voient quelque avantage, pour eux-mêmes ou le Canada en général, trouvent la chose excellente en soi et voudraient la voir se matérialiser. C'est humain et normal.

MM. King et Hepburn étant maintenant à peu près d'accord depuis la guerre et, d'autre part, le président Roosevelt étant, lui aussi, un champion de cette mesure, nul doute qu'on va bientôt en entendre parler d'une manière de plus en plus officielle, bien que le conflit actuel soit de nature à en retarder la décision finale.

Ici, dans le Québec, une faction est partie en guerre contre la réalisation de ce vaste projet. On remarque, à cet égard, que ces adversaires de la canalisation se recrutent surtout parmi les animateurs et complices, politiques et autres, de l'ex-régime Duplessis, ce qui, dans les circonstances, donne à cette opposition un caractère à la fois équivoque et peu sérieux.

Quoi qu'il en soit, il est entendu que cette canalisation se fera si elle est favorable au pays en général.

Les Etats-Unis d'Europe.

Le rêve de feu Aristide Briand est de nouveau le sujet des conversations en certains milieux. Ce qui semble lui avoir donné naissance ou, tout au moins, en avoir présentement étendu la portée, c'est le récent accord économique de la Grande-Bretagne et de la France en vue d'une intensification du conflit européen au point de vue économique. Il est d'ailleurs une suite nécessaire à l'accord militaire qui existe déjà, comme on sait, entre ces deux grandes démocraties.

Il est possible, en effet, après la guerre actuelle, que les nations de l'Europe en arrivent, après des pourparlers plus ou moins longs et compliqués, à une espèce d'entente, mais cela présentera, à n'en pas douter, des difficultés qui, au premier abord, paraîtront à peu près insurmontables.

L'obstacle principal viendra, selon toutes probabilités, du fait que les nations constituant l'Europe n'ont pas toutes la même économie nationale. La Russie, par exemple, c'est le pays du socialisme intégral en construction. L'Allemagne et l'Italie, sauf imprévus, se signalent par leur capitalisme dictatorial, cependant que la France et l'Angleterre, pour ne citer que ces deux pays, jouissent, si l'on peut dire, du capitalisme dit libéral, tout comme le Canada et les Etats-Unis. Par ailleurs, les pays scandinaves ont une économie qui tient le milieu, entre le capitalisme libéral et le socialisme. En tout ceci, en dépit d'apparences dues aux imprévus de la guerre, les deux irréconciliables sont la Russie d'une part et, de l'autre, l'Allemagne et l'Italie.

Si éloignés qu'ils soient de notre époque, ces Etats-Unis d'Europe n'en ont pas moins une grande valeur sociale, fut-ce simplement, pour l'instant, au point de vue spéculatif.

Pour l'unité ouvrière aux Etats-Unis.

La semaine dernière, les représentants de 39 gouverneurs d'Etats américains ont offert leurs services pour établir une paix durable entre la Fédération Américaine du Travail et le Congrès d'Organisation Industrielle. Au cours d'une conférence, convoquée par Mlle Perkins, secrétaire du Travail, ces représentants ont formulé le vœu que "cette conférence et les divers délégués qui y assistent fassent tous leurs efforts en vue d'une réconciliation parmi le monde ouvrier syndiqué et afin que l'unité ouvrière en ce pays puisse encore devenir une réalité".

Peu après, le sénateur Robert Wagner, l'auteur de la célèbre loi qui porte son nom, disait que les ennemis de la classe ouvrière "deviennent chaque jour plus audacieux" et invitait les unions à régler leurs différends au sein de leurs organisations syndicales. Parlant à un congrès d'unions locales affiliées au C. O. I., il dit, entre autres choses: "Je demande que les ouvriers cherchent, encore une fois, à mettre un terme à leurs démêlés parmi la famille ouvrière."

Ces appels à l'unité ouvrière aux Etats-Unis méritent d'être entendus et de rester toujours présents à l'esprit des intéressés. Leur signification est aujourd'hui considérable, car la paix ouvrière est intimement liée à la paix industrielle, à la paix tout court.

Il en est de même au Canada et ailleurs. De nos jours, l'unité ouvrière est devenue une nécessité sociale de toute première importance.

Qu'on ne l'oublie pas.

ALLOCATIONS AUX MERES NECESSITEUSES DU CANADA

La loi des allocations aux mères canadiennes nécessiteuses est celle qui a précédé de plusieurs années la loi des pensions de vieillesse. A cet égard il serait peut-être importun d'en donner ici quelques explications afin que nos lecteurs commencent à se familiariser avec elle.

Nous dirons d'abord que cette loi des pensions de vieillesse ne vit le jour que lorsqu'Ottawa la vota, mais tout en décrétant qu'elle ne deviendrait en vigueur dans une province que sur ratification par celle-ci.

Ajoutons que, présentement, sept des neuf provinces canadiennes ont une loi d'allocations aux mères veuves ou à celles ne jouissant pas de ressources suffisantes. Les statistiques nous apprennent que c'est le Manitoba qui a ouvert la voie en 1916. Les autres provinces de l'ouest suivirent de près, puis ce fut le tour de la Nouvelle-Ecosse. Dans le Québec, elle est toute récente. On peut même avancer que c'est la seule bonne loi qui fut votée par l'ex-gouvernement Duplessis.

En 1930, le Nouveau-Brunswick avait voté une loi de ce genre, mais il ne l'a pas encore mise en vigueur. Sauf erreur de notre part, il appert que seule l'Ile-du-Prince-Edouard s'est refusée à prendre telle mesure de prévoyance sociale.

Ces diverses lois varient en leurs détails d'une province à l'autre. Toutes cependant, stipulent que la bénéficiaire devra résider dans la province au moment où elle fera sa demande, être veuve ou l'épouse d'un homme légalement reconnu

dément, exception faite pour le Nouveau-Brunswick.

En Alberta, en Colombie Britannique, dans l'Ontario et la Saskatchewan, la femme abandonnée par son mari a droit à l'allocation. Le même privilège est accordé en Colombie Britannique et au Saskatchewan à l'épouse d'une personne détenue dans un établissement pénitencier.

Dans tous les autres cas, la bénéficiaire doit être sujet britannique, veuve ou épouse d'un sujet britannique. Bien que le Nouveau-Brunswick n'ait pas encore mis sa loi en vigueur, il y est stipulé, ainsi que dans celles de la Nouvelle-Ecosse et du Québec, que les allocations ne se paient qu'aux veuves ayant deux enfants ou plus.

Le maximum de l'allocation au Manitoba, pour une mère et ses deux enfants, est de \$50.00 par mois. Dans notre province, la loi prévoit une allocation mensuelle de \$42.50 pour une mère veuve et un enfant, plus \$7.50 pour chaque enfant de moins de seize ans.

LES TYPOGRAPHES

ET LEURS MORTS

Le président et les officiers de l'Union Typographique Jacques-Cartier vous invitent respectueusement à assister au service anniversaire annuel qui sera chanté pour les membres défunts de cette union, samedi, le 25 novembre, à 11 h. 15 de l'avant-midi, en l'église Saint-Jacques, rue Saint-Denis.

N'oublions pas ceux qui nous ont tracé notre chemin et qui nous ont aidés à être ce que nous sommes aujourd'hui.

Gin de KUYPER

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN de KUYPER & SON, Distillateurs, Rotterdam, Hollande. Maison fondée en 1695

RECETTE ORIGINALE DE LA PONCE

- Le jus d'un citron
- Eau bien chaude
- Sucre au goût
- Un peu de muscade
- Deux doigts de GIN DE KUYPER

319F

40 onces 26 onces 10 onces

\$380 \$265 \$115

Pour la paix industrielle

Les ouvriers ne demandent que le droit de travailler pour mieux vivre.

D'une manière à peu près générale, nos unions ouvrières internationales ont été ou ignorées ou malmenées sous le régime provincial d'hier. A cet égard, on peut aussi dire que les Syndicats Catholiques ont également été victimes de ce régime anti-ouvrier puisque, à plusieurs reprises, ils se sont ligüés avec nos syndicats internationaux pour protester contre le sabotage de nos lois ouvrières par de fieffés ignorants en matière économique et sociale.

Depuis plus de trois années, par conséquent, les ouvriers syndiqués de cette province sont restés sous les fourches caudines de législateurs impromptus dont nous sommes enfin débarrassés depuis le 25 octobre dernier. Et maintenant que ces inquisiteurs parlementaires ont été proprement mis à leur place par l'électorat du Québec, les ouvriers vont pouvoir, en toute liberté, présenter à qui de droit leurs légitimes revendications et faire entendre leur voix chaque fois que le nouveau gouvernement se proposera de légiférer avec le souci de consolider la paix industrielle dans cette province. En effet, cette paix industrielle a été mise en danger par nos astucieux dictateurs d'hier et il importe que notre code de lois ouvrières subisse d'urgentes réparations.

Nos unions ouvrières, est-il besoin de le répéter, ne demandent qu'une chose, savoir : un minimum d'ingérence de la part de nos gouvernants en tout ce qui concerne les rapports de patrons à ouvriers. Si on laisse ceux-ci et ceux-là débattre librement la question des salaires et celle des conditions générales dans lesquelles le travail doit être effectué dans nos industries, il est probable qu'avec un peu de bonne volonté et d'esprit de justice de part et d'autre, on en arrivera bientôt à des accords qui assureront à la classe ouvrière du Québec la possibilité d'une existence normale au moyen d'une équitable rétribution équitable de la main-d'œuvre, le tout sans porter un préjudice intolérable aux prérogatives patronales.

Le but à atteindre, en somme, est la paix industrielle du Québec, c'est-à-dire un état de choses par quoi les patrons pourront faire travailler et les ouvriers pourront travailler en vertu d'accords qui seront respectés par les deux parties en présence et dans l'élaboration desquels on prévoira, autant que possible, toute espèce de différends, toute possibilité de grèves ou de contre-grèves, tout ce qui, pour tout dire, est de nature à jeter un froid dans les relations entre les employés et ceux qui paient pour leurs services. Cette paix industrielle est donc plus indispensable que jamais, étant donné l'état de guerre que nous subissons, bien malgré nous, depuis le 3 septembre dernier.

Ouvriers et patrons peuvent, sans trop de peine, trouver un terrain d'entente, mais encore faut-il, pour cela, qu'ils demeurent relativement libres, dans le cadre de nos lois, de régler leurs petits démêlés ensemble et en dehors de toute ingérence gouvernementale superflue.

Si, dans l'état actuel des choses, notre code social provincial favorise une partie au détriment de l'autre, qu'on modifie au plus tôt ce code dénaturé, mais cela fait, qu'on laisse, en hauts lieux, ouvriers et patrons dresser entre eux les accords nécessaires grâce auxquels nos ouvriers, syndiqués et autres, pourront utilement employer leurs bras sans que leur tête soit démesurément inquiétée par les soucis toujours désagréables qu'impliquent les différends industriels trop souvent renouvelés.

Nos ouvriers du Québec ne demandent pas autre chose que le droit de travailler pour vivre, que le droit de vivre d'une façon plus humaine que par le passé.

Est-ce trop demander ?

Georges DELPEQUE.

CONTRE LES BARBIERS AMBULANTS

Intéressante assemblée, mardi dernier, 21 courant, à l'union locale 455, des compagnons barbiers.

Le président Bruno Roy fit tout d'abord part aux membres du décès d'Alphéus Mathieu, ancien secrétaire-financier du Conseil des Métiers. On décida l'envoi de condoléances à la famille du regretté disparu par l'entremise du secrétaire Frank Giroux.

Le Conseil des Métiers fut ensuite vivement félicité pour avoir élu le confrère Frank Giroux membre de son Exécutif.

L'union locale 455 aura son banquet annuel à l'occasion de l'installation de ses officiers dont l'élection aura lieu mardi, 19 décembre prochain, au Monument National.

Le confrère Frank Giroux, délégué au comité paritaire des barbiers, rapporta qu'un grand nombre de barbiers ambulants avaient été traduits devant les tribunaux pour infractions à la loi des conventions collectives de travail. Ce rapport suggère aux différentes organisations de cette profession d'aider ledit comité paritaire à découvrir les barbiers ambulants qui sont les plus fréquents violateurs de la loi, afin de réduire le nombre de ces infractions.

Des observations plausibles ont été faites quant à la qualité des organisations constituant le comité paritaire de cette industrie. Démonstration a été faite que l'union internationale des barbiers, partie contractante à cet accord collectif, était pratiquement la seule et la plus sérieuse quant à l'observance de la loi et des principes de sécurité.

L'union locale 455 décida de louer un espace dans le numéro de Noël du "Courrier de l'Ouvrier de l'Imprimerie" pour y

LE PAPE RECONNAIT LE DROIT D'UNION AUX OUVRIERS

Le Pape reconnaît le droit d'union des ouvriers, et aussi des employeurs, et déclare en même temps que les salaires des ouvriers devraient être suffisants pour assurer leur subsistance et celle de leur famille. Il ajoute: "On devrait prendre des mesures pour diminuer le chômage.

"La pauvreté acceptée avec un véritable esprit chrétien est sainte et honorable tandis que la richesse porte avec elle de graves responsabilités à cause de ses devoirs envers les pauvres.

"Que le jour arrive où tous les hommes valides auront une chance égale de travailler pour gagner leur pain et celui de leur famille. Nous déplorons profondément le sort de ceux — et leur nombre est en vérité considérable aux Etats-Unis — qui, bien que robustes, capables et désireux de travailler, ne peuvent trouver ce qu'ils cherchent si ardemment".

Le Pape approuve les syndicats ouvriers et de fermiers ainsi que ceux des employeurs pour la protection de leurs droits, mais pourvu que ce soit selon les principes de la justice.

Le Souverain Pontife dit que de telles associations ou syndicats "doivent tirer leurs forces vitales des principes de la liberté pour tous", agir de telle manière que leur souci des intérêts de leur classe ne les amène pas à violer les droits des autres et qu'ils doivent contribuer à lutter pour l'harmonie et le respect du bien commun de la société civile.

annoncer le cadre d'union des compagnons barbiers, lequel cadre syndical semble être, dans la pratique, ignoré par un trop grand nombre d'ouvriers syndiqués.

La loi nationale du logement

L'honorable J.-L. Ralston, le ministre des Finances, annonçait récemment l'approbation du 1000e prêt de 90% sous le régime de la loi nationale sur le logement. La liste des emprunteurs comprend des personnes engagées dans plus de 150 occupations différentes, variant d'employés de manufactures et de cuisiniers à des fumistes et à des vendeurs, et de fabricants de saucisses et de conducteurs de camions à des instituteurs et à des artistes.

Le but de ces prêts de 90% est de venir en aide aux familles à revenus modestes qui, règle générale, ne peuvent fournir une mise initiale de fonds considérable, à financer leurs maisons. Ces prêts sont offerts à ceux qui se proposent de construire, pour les habiter eux-mêmes, des maisons dont l'évaluation ne dépasse pas \$2,500, le lot compris.

Dans les cas normaux où le coût au propriétaire et la valeur estimée n'accusent que peu de différence, l'emprunteur fournit une mise de fonds d'environ \$250, sous forme de lot, d'argent comptant ou des deux, et il effectue des paiements mensuels sur le compte du principal et de l'intérêt, se montant à environ \$14.71 (pour amortissement en vingt ans). Une somme égale à 1/12 des taxes annuelles est ajoutée à ce chiffre pour calculer le versement mensuel total qui doit être effectué par l'emprunteur. Dans les localités où la municipalité s'est qualifiée en vertu de la partie III de la loi nationale sur le logement (plus de 170 jusqu'ici), l'emprunteur a, en outre, droit à de l'aide pour acquitter ses taxes pendant les trois premières années.

Des prêts de 90% sous le régime de la loi nationale sur le logement ont été offerts pour la première fois en août 1936. Les emprunteurs n'en ont profité que lentement au début, mais au printemps de cette année ces nouvelles dispositions étaient devenues mieux connues, et plus des trois-quarts des 1,000 prêts de cette catégorie ont été approuvés au cours des six derniers mois. Le nombre de prêts approuvés depuis août 1936 pour des maisons évaluées à plus de \$2,500 mais qui, toutefois, peuvent être considérées comme tombant dans la catégorie des maisons à bon marché (évaluées entre \$2,500 et \$4,000) est naturellement plus considérable, mais les avances consenties sur les maisons de cette catégorie sont limitées à 80% de la valeur hypothéquable.

Sur les 1,000 emprunteurs qui ont reçu des prêts de 90% jusqu'ici, 397 ont des revenus ne dépassant pas \$100 par mois; 800 ont des revenus ne dépassant pas \$125 par mois; et 66 seulement reçoivent plus de \$150 par mois. Ces chiffres ne comprennent pas tous les emprunteurs dans le groupe ayant des revenus de \$100 à \$125 par mois qui ont profité de la loi nationale sur le logement, mais seulement ceux qui

ont reçu des prêts de 90%. Un nombre considérable d'autres emprunteurs qui gagnent entre \$1,200 et \$1,500 par année ont construit des maisons évaluées à plus de \$2,500.

Sauf quelques exceptions, les maisons financées par des prêts de 90% étaient du genre bungalow, à un seul étage, munies d'une cave s'étendant sous toute la maison et d'un bain. Plus de la moitié, soit 515, contenaient 5 pièces, généralement un vivoir, une salle à manger, une cuisine de grandeur régulière et 2 chambres à coucher; 445 contenaient 4 pièces, et règle générale, dans ces dernières, le vivoir et la salle à manger étaient combinés. Deux avaient 3 pièces, 29 avaient 6 pièces, 8 avaient 7 pièces et 1 avait 8 pièces. Les dimensions des pièces ainsi que les autres détails étaient conformes aux Standards minima de construction.

WORKERS' DEBTS

Credit arrangement legislation to apply to urban workers similar in purpose as the Farmers' Creditors Arrangement Act is advocated by the Saskatoon Star-Phoenix in the following editorial:

"When the Dominion Trades and Labor Congress assembles in its annual convention this fall it is going to discuss a resolution asking the Federal Government to enact legislation to apply to workers after the manner in which the Farmers' Creditors Arrangement Act applies to farmers. The measure would be similar and if the convention approves it is probable a bill will come before Parliament.

The need of some such provision has become evident and the urban worker has as much claim for consideration as has the owner of a farm. The need arises out of the improved status of the worker. Until recent years he rarely was permitted to acquire debts of any amount and it was extremely difficult for him to acquire property. Today the worker can get into debt heavily. He can buy property of all kinds on the installment plan and he can experience as much trouble with his debts as anyone can.

The bankruptcy laws provide a way out for the business man who gets into difficulties. The F.C.A.A. affords machinery for the relief of the farmer. The worker surely is entitled to similar facilities not merely as a matter of lessening his burden but to aid him in meeting his obligations in an orderly way without incurring too much expense.

Of course the simplest thing for everyone would be not to get too heavily into debt."

The union label is the symbol of collective bargaining. There is no substitute for it.

DEMANDEZ
LA BIÈRE
POPULAIRE

ASK FOR
THE POPULAR
BEER

MOLSON

Brassée à Montréal
depuis

153 ANS

Brewed in Montreal
since

153 YEARS

Communist Activities Are Seditious

Democracies Fighting for Their Economic and Political Existence. — The World's Liberty at Stake in the Present Conflict.

By BERNARD ROSE.

We who are bred in the British tradition of fair play, and instinctively object to any unnecessary or arbitrary abridgment of our liberties, find it more than difficult to appreciate the motive, and understand the mentality of the men and women who, Canadian by birth, naturalization, or residence, so far forget what they owe to the land of their birth, naturalization or as resident aliens to deliberately carry on subversive propaganda.

I declare, without any hesitation or qualification, that they are not normal human beings. If they were, they would, no matter how depressed their economic position, realize they are infinitely better off than the employed men and women in Russia or Germany. What is all the more singular is, that amongst those who carry on ignorantly or intentionally subversive propaganda are natives of countries that never enjoyed the rights and liberties that are the common birthright of all born in lands with freely chosen and elected popular governments. It is adding deliberate insult to gross injury, for aliens, to become the supporters and dupes of the men and groups, that espouse the cause of Moscow or Berlin.

I have often asked why those who sympathize with Communist Russia, Nazi Germany, or Fascist Italy neglect to take up their permanent residence in these favored (?) lands. Even the so-called chief of the Communist party in Canada, who visited Russia, evidently concluded that Canada was a far better place to live in than the land ruled by Czar Stalin. For we must not forget that the Russian dictator exercises and possesses greater power than any of his Romanoff predecessors. One would think that, if Russia was all it is painted by its propagandists and rulers, that little if any need would exist to employ and maintain a huge espionage service. The OGPU of Stalin has replaced the Cheka of the Romanoffs.

The industrial proletariat is virtually enslaved. It is subject to a bureaucratic control that not even the most tyrannical capitalist employer would attempt to introduce. The agricultural population must obey orders on the pain of severe punishment. There are no organizations or agencies that can defend the workers against oppression or brutal state exploitation.

I affirm in the most emphatic way that communist and nazi leaders hold the masses in contempt. They build huge armies to overawe the domestic population and threaten their smaller neighbors. That they are far from being idealists in the social and ethical application of that term, recent events have proved beyond any doubt. They will sacrifice millions of lives to further their schemes and ambitions. A rigid censorship prevails in Russia as in Germany. Stalin and Hitler are birds of a feather, albeit the one is an Asiatic and the other prides himself on his Aryan connection. Hitler and Stalin are born adventurers. In happier times the German might have become a vagabond cook, and the Russian, a strutting soldier of a foreign legion. They have attracted to themselves an army of servile and opportunist mercenaries. The workers in the fields and factories are forced to labor to sustain millions of economic parasites. One can make allowance for the enthusiasm of the untutored communist and nazi, who is taught, that only Stalin or Hitler deserve the nation's support, and that the enemies of the Fatherland are the democratic nations.

The social and economic status of the worker in Germany and Russia is far lower than that of the humblest and poorest paid employee in the democracies. The latter has one priceless privilege that no dweller in a totalitarian state enjoys — he is free to speak his mind, meet his fellow workers to openly discuss matters of common interest and criticize employers and foremen, and worship the Deity in accordance with the tenets of his faith or the dictates of his conscience.

Working girls in the democracies do wear silk stockings and fur coats! What have their sisters got in the totalitarian states? They are constantly beguiled with stories of the infallibility of Stalin, the genius of Hitler and the greatness of their country. Their minds are closed to outside sources of information. They have become automatons in action and thought. They cannot for a moment compare in intelligence with the workers in the democracies. Hence, one cannot but help feeling amused and indignant by turns, that native Canadians or hospitably received aliens should think so little of the land they live in as to wish it to be destroyed constitutionally and replaced by a one man Stalin or Hitler government.

The communist and the nazi in Canada are enemies of the State. They may not betray secrets in the manner characteristic of the spy but they are equally culpable, since they take advantage of the liberty and hospitality they enjoy to influence the unthinking and easily misled. They are not entitled to the political and legal consideration and protection they receive. The communist or nazi, who is a party to, or actively identified with seditious propaganda, is more of a criminal in these times, than the malefactor who violates the laws treating of offenses to person and property. His offense is against the nation and Empire. He aids and abets, knowingly and seditiously, the enemy.

I am aware that there are splendid citizens who contend that it is dangerous in war as well as in peace to unduly abridge liberty of speech and action — but they are a decided minority. In war, as in peace, the welfare of the greater number is of more importance than the views and interests of a few individuals. It may be said that all is not well or perfect in the best of democracies, but the citizens in democracies are not prepared to exchange their liberties for the presumed and wholly illusory advantages of citizenship in a totalitarian state. The democracies have their problems; they are by no means all solved, yet, there is hope for their solution in the states where the people and not a dictator rules.

No totalitarian state has begun to socially, economically, politically and culturally approximate to even the least advanced of the democratic states. Russia, which prior to the war was concerned with its domestic affairs, has now become jingoistic. It is more imperialistic than the capitalist states its foreign secretary denounces. It no doubt is anxious to see the democracies weakened, so that it may clutch in its bearish paws and crush the free institutions of the western nations.

Those who, whether subsidized or because of sympathy with communism or nazism, are parties to subversive or anti-war activities or

A Free America

By DR. CHARLES STELZLE.

Whatever else there may be in the union of Russia and Germany, it has become apparent that both countries have agreed upon a nihilistic program, which would eventually destroy the cultural and religious life of the people, to say nothing of the economic freedom of the workers. The leaders in both countries held out the false hope that they were giving the people more power and independence, but it has been revealed in both countries that liberty has been wiped out — liberty in government, in industry and in religion.

We may flatter ourselves that America will forever be free from the influence and power of such leadership. But in this we may easily be mistaken, because there is no way whereby we may escape the tyranny of foreign political and economic pressure — unless we are prepared to destroy every element in our own country which is in sympathy with such program, wherever it shows itself.

That such influences are at work in our country, fostered and supported by alien groups or their representatives, there can be no doubt. These forces are trying to build up in America the same hatred and bitterness which exists in some other countries. They dare not come out in the open and frankly declare their real purpose. They hide behind declarations or phrases which have a patriotic flavor. At their public meetings they display the American flag, professing to express their allegiance to our country and what it stands for. But by every secret device and method which can possibly be employed, they are seeking to build up in this country deep and bitter hatreds. If they succeed, the greatest sufferers would be the workers of America.

The glory of America lies in the freedom which it gives to every citizen, no matter what or where he came from; whether he was born in the slums of the city, in a mansion on the Avenue, or in a humble home on the farm; whether he be Protestant, Jew, Catholic or the representative of any other religion.

These facts have been recognized and accepted by Americans from the very beginning of our history. But it seems necessary at this time to remind the advocates of racial, religious and class prejudice, that they will not be permitted in free America to undermine the very foundations of our country, which are based upon "life, liberty and the pursuit of happiness" for all its citizens.

EDITORIAL NOTE. — Whatever Dr. Charles Stelzle says about the United States applies to Canada also; the same sinister influences are at work here as well as on the other side of the border; they are waving the flag and talk about patriotism whenever it suits their purposes; we had a good example of it at the London convention of the Trades and Labor Congress of Canada.

propaganda, must be told in language that cannot be misunderstood, that Canada has no room or place for those who "foul their own nest," or abuse the hospitality they enjoy. If they are not satisfied with our institutions there is nothing to prevent them making application to the nearest Russian or German consul to be permitted to enter Russia or Germany and share the rations of the dwellers in the Reich or the dragooned proletariat in holy communist Russia.

Great Britain and France are wedded to the highest democratic and human ideals. They have, and whenever necessary, will make sacrifices to keep brightly burning the torches of Liberty and Justice. The great American democracy will never tolerate any departure from the truths and principles contained in the two immortal documents cherished and prized by every proud American: "The Declaration of Independence," and the Constitution of the United States. It has strikingly and successfully demonstrated what can be done by a major democracy to grapple with serious problems, without resorting to arbitrary methods and establishing a dictatorship.

The world's great democracies are united in thought, and Britain and France in arms, against totalitarianism and tyranny. Those who refuse to recognize and co-operate with Britain and France in their determination to forever rid this weary world of the menace of perpetual war, are unfit to associate with decent men and women and should not be allowed to exercise the liberties and opportunities, the democracies freely accord to all, regardless of race, faith, or legitimate party affiliation. Britain and France are the heroic heralds of that regenerated liberty that will free a tortured universe from the satanic designs of distraught dictators and imperial communist despots.

Canada, the most powerful of the Empire's dominions, conscious of its freedom and obligations, will stand proudly and unalterably at the side of the Motherland and its great and brave ally, grand old France.

The communist and nazi in these days of service and sacrifice should be treated as social and political pariahs. They refuse to support the institutions for which millions will be laying down their lives. Those who are not with us are against us and must be treated accordingly. To treat a communist or nazi with generosity or kindness; to permit either to carry on their activities without challenge is regarded as a sign of weakness. Both communist and nazi believe in force. To achieve their purpose they sacrifice their former leaders and trusting supporters. They are unworthy of democratic consideration or that tolerance we gladly accord those who differ though they might in party affiliation or economic views, are nevertheless, staunch upholders of our system of government.

Les Seuls Buandiers et Fournisseurs de Linge Blanc qui soient de l'Union à Montréal

The Only Union Laundry and Supply Services in Montreal

IMPERIAL SUPPLY CO.

excellent service de blanchissage et lavage de famille à prix modérés.

Superior Laundry Service and Family Washing at Popular Prices

Téléphonez CHerrier 7603-6155
1471, RUE PARTHENAIS

Call CHerrier 7603-6155
1471 PARTHENAIS STREET

Organized Labor Meets Hon. Edgar Rochette

The Executive Council of the Provincial Federation of Labor accompanied by most of the leaders of the organized labor movement were received last Monday by the new Minister of Labor, Hon. Edgar Rochette.

In the absence of Brother Arthur D'Aoust, president of the Federation, due to official business, Brother Gus. Franco, general secretary of the Federation, presented the delegates to the Minister one by one.

The delegation was made up of the following prominent members of the labor movement: Omer Fleury, Quebec, J. B. Arsenault, Three Rivers, general vice-presidents of the Federation; Paul Fournier, regional vice-president for Montreal; Jos. Matte, regional vice-president for Quebec; Emile Lajoie, regional vice-president for Three Rivers; Ovilva Bonnette, regional vice-president, St. Hyacinthe.

The Montreal Trades and Labor Council was represented by Raoul Trépanier, president, Gerard Gagnon and Hugh Corrigan, vice-presidents, and J. E. Gariépy, secretary.

Arthur Martel, ex-president of the Federation and Executive Board member of the United Brotherhood of Carpenters and Joiners; Chas. Giroux, organizer, Railway and Steamship Clerks; Ed. Larose, secretary, District Council, Carpenters and Joiners, Montreal; Charles McKercher, general vice-president of the Boot and Shoe Workers' Union; Karl Trolsaas, general vice-president, International Longshoremen's Union; J. M. Shannon, secretary, International Longshoremen's Union; Armand Harnois, organizer, International Brotherhood of Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, Three Rivers; Rolland Grenier, Foundry Employees of Three Rivers; Claude Jodoin, Organizer, Ladies' Garment Workers; John Ulene, International Ladies' Garment Workers' Union, Montreal, and Emile Fagnant, president, Printing Pressmen and Assistants' Union Local 52.

Collective Labor Agreements

On behalf of the delegation Gus. Franco, general secretary, submitted that the Collective Labor Agreements Act (1 Geo. VI, Chap. 49, 1937) was inferior to the Extension of Collective Labor Agreements Act (24 Geo. V, Chap. 56, 1934), which it had replaced. The former Act was more simple and supple in its application. The memorandum which the Provincial Federation had submitted to the Duplessis government last January had outlined the objections of Organized Labor to the present Act, and had stated in unequivocal terms that it preferred to see the Act totally disappear from the Statute Books than to see it applied in its present form. It must be radically modified so that the following injurious clause be removed.

(a) Clause exempting works executed by the government or by third parties for the government from application of the Act.

(b) Clause stipulating lower salaries for permanent employees.

(c) Clause exempting workers in municipalities of less than 5,000 population from having a certificate of qualification.

(d) The right to organize, in Section 39 of the Act, is vague and tends to injure the labor unions and gives more advantages to the non-organized worker than to labor unions members.

The Criminal Code, as amended by the insertion of Section 502A, renders this clause not only unnecessary but harmful.

(e) Prosecution. A person who has been wronged should have the right to prosecute without the written authorization of the Attorney-General, however, he never gave this authorization despite demands he do so.

(f) We urge that the Union Card should be accepted as a certificate of qualification. Under the present Act the privilege of labor unions of giving certificates of qualification is left to the discretion of the Lieutenant-Governor in Council.

Fair Wage Act

The Fair Wage Act and its administration was severely criticized by the delegation. This legislation replaced the Minimum Wage Act (Chap. 100, R. S. Q., 1925), which while it was far from being perfect had given satisfaction to workers and employers alike, and its administration had cost a relatively small sum to the Province.

While they were in favor of a Minimum Wage Act which protected the women, unskilled labor and certain classes of unorganized male workers, they were opposed to an Office which issued Ordinances which were in turn subject to the modification and control of the Minister of Labor or the Lieutenant-Governor in Council.

These ordinances which were drawn up without consultation of the interested parties were often the cause of flagrant injustices to both employer and employee. Such an Office should have been made of the most competent men in Labor and Industry, but such was not the case, not one member of the Fair Wage Office had had any practical experience in industrial life and this resulted in a labyrinth of incomprehensible regulations which neither the workers nor industry understood. The personnel of the Fair Wage Office themselves were often unable to interpret the meaning of these regulations, which resulted in chaotic conditions in industry and commerce and spread discontent generally, while costing the province a monumental sum for its administration.

Ordinance No. 4 was a monument of contradictions, errors of judgment and incompetence and, as one delegate put it, "even if they had expressly desired to cause dissatisfaction, they could not have done worse."

The delegates strongly expressed their desire to see this Act radically modified or repealed in its entirety.

The delegation was cordially received by Hon. Rochette, who listened attentively to the arguments brought forth by the delegation, and at the end of the interview gave assurance that he would keep this in mind and bring it to the attention of the Cabinet for future legislative action.

LABOR WILL DO ITS PART

Under the above caption, the *Toronto Globe and Mail* comments editorially on the action taken by the 55th annual convention of the Trades and Labor Congress of Canada in respect to the present war against Nazism. It states as follows:

"The Dominion's labor parliament, the Trades and Labor Congress of Canada, in session at London, Ont., declared its "unwavering support" of the Canadian and British Governments in the prosecution of the war. It was urged that the machinery of production and the wealth of the nation be mobilized to serve the country's interests, and declared by resolution that the full resources of the country may be utilized for the achievement of victory, it is essential that profiteering and greed be eliminated in the supply and distribution of home requirements."

"This stand is both patriotic and sensible. Labor can make an impressive contribution toward winning the war. As the conflict proceeds there will be demand for virtually everything this country produces, but especially the products of skilled workmanship. The Trades and Labor Congress includes representatives of all important crafts, men who will have direct contact with the production of war material; hence the importance of its determination that everything possible must be done toward achieving success."

"The Congress' stand provides an example to all workers, whether or not affiliated with labor unions. None know better than the workers, organized or unorganized, what would be the consequence of a Nazi victory. They know what happened trade unions in Germany, with the ensuing regimentation of all manual laborer."

"The loyalty of the Canadian workers is unquestioned. Perhaps more than any other element of the population they have been exposed to underhand subversive propaganda, and their unions know the meaning of "Red" boring from within, but the Trades and Labor Congress' resolution regarding the war undoubtedly voices the views of Canadian workers generally. And at this time such views are of first importance."

Labor and Agriculture

The Premier and Hon. Mr. Rochette Highly Qualified For Their Duties.

By BERNARD ROSE.

Agriculture and industry being the two principal activities of the population of the province, the choice of ministers to direct the Government departments to administer them is of first importance to the farmers and the workers. Both are engaged in the production of commodities or services. A prosperous and contented agricultural and working population means an equally prosperous province.

It is generally admitted that no one is more splendidly qualified to promote the welfare of the agriculturist in the province than the Hon. Adélard Godbout. He is a nationally recognized authority and expert on all questions affecting the farmer and dealing with what the land produces. The farmers of Quebec can regard themselves as very fortunate, in having both as Premier and Minister of Agriculture, the Hon. Mr. Godbout. He has given prestige to the oldest and most necessary of all callings that minister to human needs.

He has surrounded himself with a representative group of colleagues, who can be depended upon to loyally co-operate with him in restoring the good name and financial stability of the province, whose credit until quite recently stood very high. He has a stupendous task, but those who know Adélard Godbout state that he is fully equal to it.

The Premier has associated with himself as Minister of Labor and Mines the Hon. Mr. Rochette.

Labor is, of course, very much interested in the ministerial head of the department, which they look upon as their own. It was entirely owing to the representations of organized labor that a distinct and separate Department of Labor was established.

The choice of Mr. Rochette for this important portfolio was a singularly happy one. He is qualified by training and temperament to successfully administer a department that is so intimately related to the economic and social welfare of the toiler. Few Ministers of Labor in provincial governments have enjoyed the educational advantages of the Hon. Mr. Rochette. These were emphasized by the Editor in a recent issue.

The position of a Minister of Labor in these difficult times is a very trying one. Mr. Rochette has youth, ability, and sympathy for the workers, to aid him in the carrying out of his onerous duties. He will have the fullest support of the leaders of labor, in all that he will seek to do, to eliminate abuses and redress grievances brought to his attention. In the last election, the workers demonstrated their strength and unity when it becomes a question of obtaining that consideration to which they are entitled.

When the workers are continuously employed and reasonably compensated, they are the farmer's best customers. It can thus be seen how the welfare of agriculture is bound up with that of labor. Premier Godbout and Minister of Labor Rochette are therefore, in an economic sense, the guardians of the welfare of agriculture and labor.

Quebec was the first province to adopt a Workmen's Compensation Act. It also led the way in the enacting of legislation to legalize collective labor agreements. It likewise established a Minimum Wage Board that was very efficiently and economically administered and gave general satisfaction. I mention these agencies to promote the welfare of the worker and give him a measure of protection against injustice and exploitation, to show that good old Quebec, as we affectionately call it, was in several instances, socially and legislatively in advance of the sister provinces.

The Hon. Mr. Rochette's legal and social studies have given him that breadth of view and appreciation of social and economic conditions that will enable him to administer his department to the satisfaction of his conscience as well as meeting the just demands of the workers.

Both he and his Chief can together with their colleagues make Quebec the envy of other provinces and countries.

Organized labor has at all times shown a readiness to co-operate with ministers and governments that think and plan in terms of human welfare.

42ND ANNIVERSARY OF THE HALIFAX TRADES AND LABOR COUNCIL

A review of the history of the Halifax Trades and Labor Council makes interesting reading and to members of the trade union movement in the Maritime City, the progress made since its formation 42 years ago must be both gratifying and encouraging. While the Council only received its charter from the Trades and Labor Congress of Canada in the year 1903, the organization had been functioning for six years previous. In the intervening years much progress has been recorded, both in point of increased membership and improvement in living standards resulting from wage increases and better working conditions. In addition, the Council has played an important part in effecting many civic improvements and also in assisting to secure needed labor and social legislation in the Province.

At present thirty local unions are in affiliation with the Council compared with the meagre few who constituted the body 42 years ago and the roster to-day includes all trades and occupations.

As a result of the enterprise and forethought of members of the international trade union movement Halifax labor ac-

quired its own home during the year 1930, with the purchase of the present Labor Temple where meetings of the Council and affiliated organizations are held regularly. The directors are now aiming to make the Temple a recreation centre as well.

Not the least important of developments which have taken place under the auspices of the Trades and Labor Council is the educational movement of the Workers' Educational Association of Canada and regular classes have been held on such subjects as Group Leadership, the Cooperative Movement, etc. Increasing attendance at these classes augurs well for the future of this phase of the Council's activities.

THE WORD "NOT" WAS LEFT OUT

We wish to express our regret that in the reproduction of a dispatch from Ottawa in our November 11th issue, entitled "Scheme to Provide Labor for Industry," a typographical error was committed which made the first line of the third paragraph read, "There is to be compulsory registration" . . . which should have read, "There is NOT to be compulsory registration. . . ."

We thank those who drew our attention to it and we hope our readers will take note that there is NOT to be compulsory registration of labor in Canada.

Jurisdictional Dispute Between Two Garment Workers' Organizations

The General Executive Board of the International Garment Workers' Union at its recent session at the Willard Hotel in New York, decided to meet the challenge of the Amalgamated Clothing Workers' Union, and to instruct all local unions and Joint Boards, to resist with all means at their disposal every act of open warfare from the Amalgamated Clothing Workers. This is the first open breach between the two Garment Workers' organizations in twenty-five years and grows out of the deliberate invasion of the Amalgamated Clothing Workers' Union in the bath-robe and other industries, over which the International Ladies' Garment Workers' Union has exercised jurisdiction for a quarter of a century. The Executive Board were forced to the realization that the Amalgamated Clothing Workers' Union is waging open warfare on their union. This invasion is considered a flagrant and bare-faced breach of trade union law and principles. The General Executive Board pledges to its local unions and joint boards its moral and material support in carrying out these measures of self defence against the raiding campaign of the Amalgamated Clothing Workers' Union.

The General Executive Board also voted to hold the twenty-fourth convention of the International Ladies' Garment Workers' Union in New York, beginning May 27th, 1940. This will be the first time in forty years that its convention will be held in New York. The convention will open in Madison Square Garden, all other sessions lasting two weeks, will be held in Carnegie Hall. President Dubinski announced that arrangements have been made with the Management of the World's Fair, to set aside June second, Sunday, as International Ladies' Garment Workers' Day. Vice-Presidents I. Nagler, C. Zimmerman, H. Wonder, L. Antonini, H. Greenberg, and Executive Secretary Fred. F. Umhey were appointed as arrangements committee for the convention.

It is stated that if peace is not accomplished between the C. I. O. and the A. F. of L. by the time the convention takes place in May, 1940, the convention will consider their re-affiliation with the American Federation of Labor, to which they formerly belonged for thirty-seven years.

Union Label League

Hotel and Restaurant Employees' Union.

The SPAGHETTI party arranged for Saturday evening 25th. in their Headquarters, 1252 Stanley St., promises to be a great treat for all who attend. The Committee in charge of the arrangements are making every effort to provide an enjoyable evening, an excellent orchestra has been engaged for dancing, as well as other forms of entertainments which the committee have arranged for.

* * *

Laundry Workers' Union.

The work of the Special organizing committee of the union would indicate that they are meeting with considerable success. The union has taken a new lease of activity and the drive that is now being carried for new members promises to place the union on a more solid foundation. Friends of the union are contributing to their support by patronizing the only union laundry, having a working agreement with their union.

WHOSE POCKETS ARE YOU FILLING?

When you buy non-union products, do you help pay the wage of a union worker, or do you help swell the profits of a Sweatshop Boss?

The Union Label will give you the answer.

When you don't see the Label on the goods you buy, you will know that the products were probably made by a non-Canadian sweatshop chiseler.

When you see the Union Label on any product you buy, or the Shop Card in any Shop, you will know that your money is going into the pockets of Union Workers, earning union pay, and working union conditions.

Demand the Union Label on all products you buy, and insure yourself against sweatshop conditions in industry.

Montreal Trades Union Label League

Organization Campaign.

A programme of organization and Co-operation from distributive factors was adopted at the closing session of the semi-annual meeting of the General Executive Board of the United Hatters, Cap and Millinery Workers' International Union, at its recent session in New York. The first aim of the proposed plan is to increase the percentage of unionization in the the industry which at present is about 85 per cent, according to union estimates. The second item on the programme is to secure the co-operation of syndicates, chain stores and large retail stores to bring about a more stable situation in the market.

Labor Part in World Of Tomorrow.

Speaking before the New York State Federation of Labor convention in New York City, the director of the Bureau on the Contribution of Labor to the World of Tomorrow said in part:

"Politically, economically, and spiritually American Labor has made a contribution to the building of America of today which no competent student of our national life can gainsay. It is because of what labor has done in the past in sheltering and fostering the American Republic, in establishing our internal economy, and in laying the foundation of our great system of public education that labor is worthy to be recognized as one of our constructive social forces. Because it has helped to build the world of today it knows the durable foundations on which the world of tomorrow must be fashioned." —Barbers Journal.

WAR POLICY OF INTERNATIONAL LABOR ORGANIZATION

In view of the present difficulties of communication, the meeting of the Governing Body of the International Labour Office which was to have been held at Oslo on Oct. 4, did not take place. Instead, a meeting was held in Geneva of the Emergency Committee, which was set up some months ago and to which the Governing Body delegated full powers in case of war.

On the other hand, the Second Regional Labour Conference of American States which are Members of the International Labour Organization, which is to continue the work of the Conference held at Santiago, Chile, in 1936 and to which the countries of the whole Continent of America attach the greatest importance, will meet at November 1939, as previously arranged.

The policy of the International Labour Organization in present circumstances is based on the fundamental principle which was laid down by a decision of the Governing Body on February 4, 1939, that the International Labour Organization should attempt to function as completely and efficiently as possible if an international crisis should unfortunately develop into war.

This principle was adopted with the full concurrence of all these groups on the Governing Body: Governments, Employers and Workers and was subsequently submitted to the States Members. Twenty-seven States have replied so far; all are in favor of the principle.

It was on June 13, 1939, during the International Labour Conference, that the Governing Body laid down the main lines of a program of work adopted by the requirements of the present situation. The I. L. O. is taking all the necessary steps to give effect to this decision.

CLOSED SHOP COVERS 3,000,000 WORKERS

Washington, D. C. — Three million union members in the United States are working under closed shop agreements with employers, according to a report by the United States Department of Labor.

LE MONDE OUVRIER

Rédigé en collaboration

Gus. FRANCO, Rédacteur
Le seul journal ouvrier bilingue au Canada



Membre de la Presse ouvrière internationale d'Amérique

THE LABOR WORLD

Canada's Only Labor Bilingual Paper

Imprimé par l'Imprimerie Mercantile, Limitée, 11, rue Saint-Paul Ouest, Montréal

Le soir, 908 Sherbrooke Est
Tél. CHerrier 7050

GERARD TRUDEL
AVOCAT

57 OUEST, RUE ST-JACQUES
Suite 209. Tél. MARquette 2636

THE Windsor

ON DOMINION SQUARE

BRITISH CO-OPERATIVES LIST BUSINESS GROWTH

New York, N. Y. — The Co-operative League of the United States reported the statistics released by the Co-operative Union of Great Britain revealed a co-operative business in 1938 totalling \$1,316,325,000. This figure, it was said, represents an increase of \$250,000,000 over the co-operative business done ten years ago.

The number of people employed by the retail co-operatives in Great Britain increased from 284,000 in 1934 to 346,000 in 1938, the statistics revealed. The pay roll of the co-operatives went from \$182,000,000 in 1930 to 231,500,000 in 1938.

TEXTILE LEARNERS' PAY SET ; 25 CENTS PER HOUR

Washington, D. C. — An order has been issued by the Wages and Hour Division of the Department of Labor authorizing textile industry employers to employ learners at a starting wage of 25 cents an hour for a six months' period. The order stipulates that not more than three per cent of a firm's total number of employees may be hired at the 25 cents rate.

The minimum wage for the textile industry is 32 1/2 cents an hour.

Teacher. — What is a comet?
Pupil. — A star with a tail.
Teacher. — Very good. Name one.
Pupil. — Mickey Mouse.

FORD HOTEL

CHOOSE THE ECONOMICAL HOTEL

MODERN, FIREPROOF CONVENIENTLY LOCATED

750 ROOMS — RATES

\$1.50 to \$2.50 SINGLE NO HIGHER

MONTREAL CANADA

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

Notice is hereby given that Nancy Patricia Lytle Rowat, of the City of Lachine, County of Hochelaga, Province of Quebec, wife of John Pozer Rowat, of the City of Westmount, will apply to the Parliament of Canada, at the next Session thereof, for a Bill of Divorce from her husband, John Pozer Rowat, Notary, of the said City of Westmount, on the grounds of adultery.

Montreal, November 9th, 1939.
GORDON M. WEBSTER
Solicitor for Petitioner
507 Place d'Armes,
MONTREAL.

Our Leading Amusement Places

Dans nos Théâtres

PALACE

2nd WEEK
GARBO LAUGHS in
"NINOTCHKA"
MELVYN DOUGLAS
INA CLAIRE

CAPITOL

2nd WEEK
"U-BOAT 29"
with CONRAD VEIDT
VALERIE HOBSON

Added Attraction
"Five Little Peppers"

PRINCESS Theatre

Dancing Co-ed

with LANA TURNER
RICHARD CARLSON
ARTIE SHAW & His Band

Added Attraction
"They All Come Out"

LOEW'S THEATRE

ERROL FLYNN
BETTE DAVIS in

The Private Lives of
ELIZABETH and ESSEX
with OLIVIA DeHAVILLAND

IN TECHNICOLOR

DOMINION BRIDGE CO. LIMITED

Head Office and Works at:
LACHINE, P. Q.

Branch Works:

Amherst Ottawa Toronto
Winnipeg Calgary Vancouver

Tél. LANcaster 3858

Salon de Fleurs ST-DENIS

1590, RUE SAINT-DENIS (Edifice du Théâtre St-Denis)

Spécialités:
Bouquets de Noce, Tributs floraux

Escompte de 10% aux lecteurs du "Monde Ouvrier"

Mme J.-Z. PILON. Rés. HA. 7901

MONARCH GAS RANGES

Made by

Canadians

for

Canadian Homes

HOW TO GET A GOVERNMENT JOB as Letter Carrier, Postal Clerk, Customs Examiner, Stenographer, etc. Free Booklet.

The M. C. C. Schools Ltd., Toronto 10. Oldest in Canada. No agents.